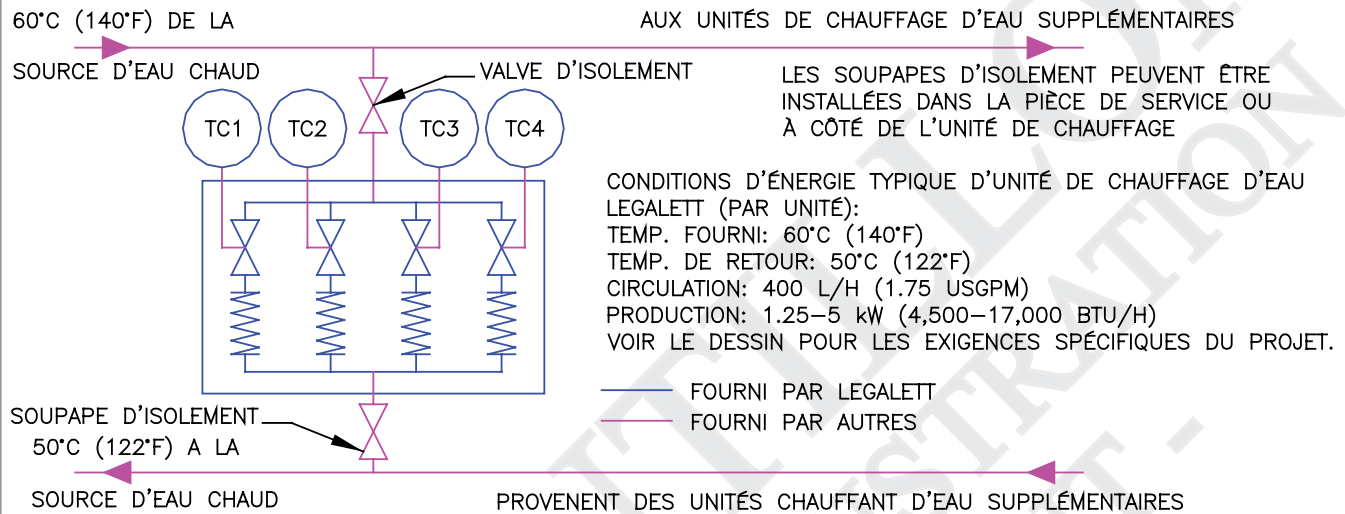
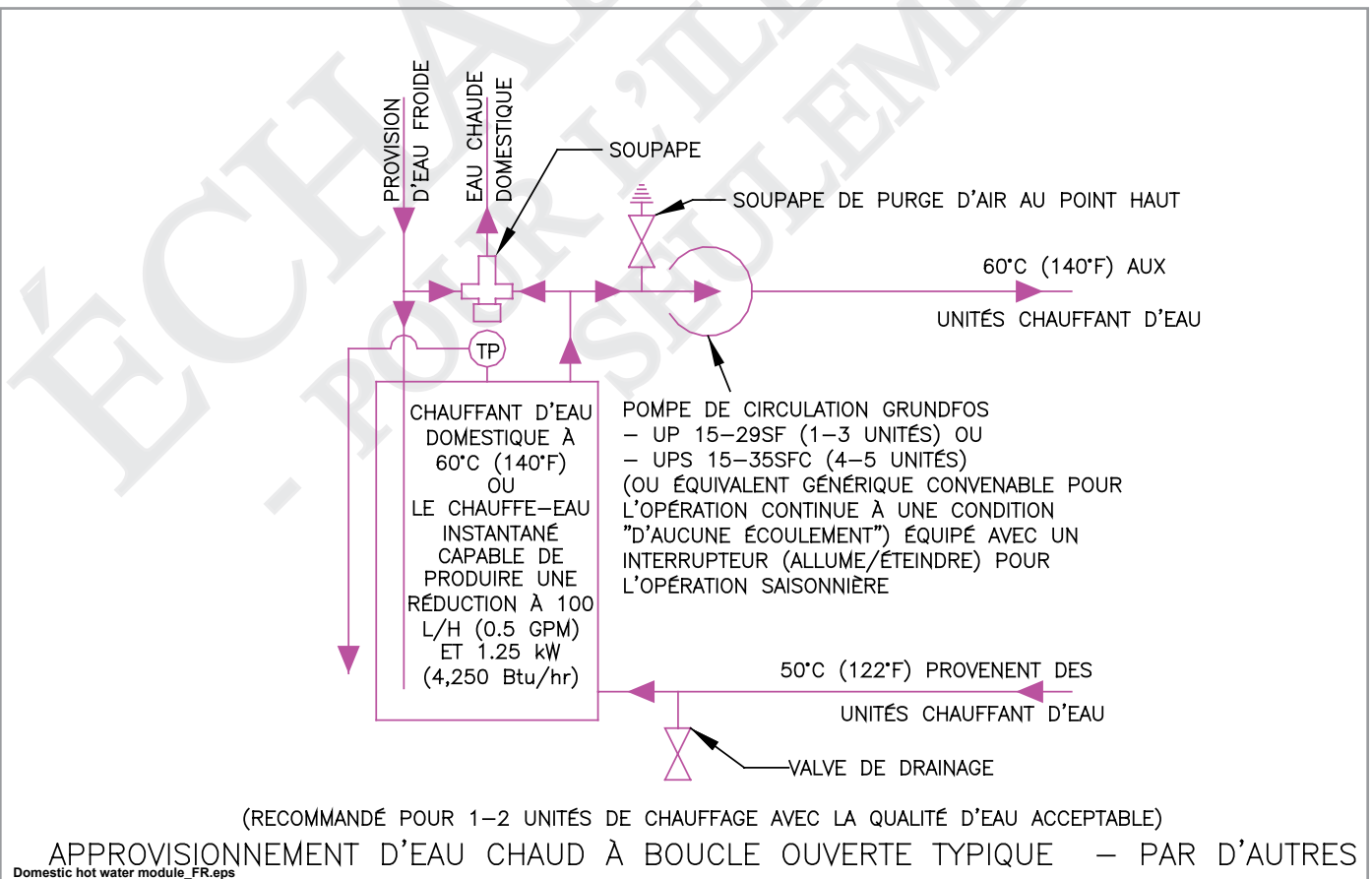


NOTE – LORSQUE VOUS TAILLEZ DES UNITÉS DE CHAUFFAGE D’EAU DOMESTIQUE OU DE COMBINAISON POUR L’UTILISATION AVEC LEGALETT, N’AJOUTEZ PAS LA CHARGE CHAUFFANTE À LA CHARGE D’EAU DOMESTIQUE. LA TAILLE EXIGÉE POUR LE CHAUFFAGE D’EAU DOMESTIQUE SERA GÉNÉRALEMENT PLUS ADÉQUAT POUR CHAUFFER QUAND IL N’Y A AUCUNE DEMANDE D’EAU DOMESTIQUE.



Legalett module_FR.eps



Domestic hot water module_FR.eps

SCHÉMAS - INSTALLATION TYPIQUE D’UNITÉ DE CHAUFFAGE D’EAU